

VILLE D'ESTÉREL

M. Frank Pappas

115, chemin Dupuis

Estérel (QC) J0T 1E0

**Objet : Suivi des travaux de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes dans les lacs Masson, Dupuis, du Nord et Grenier.**

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport de suivi des travaux de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes sur les lacs Masson, Dupuis, du Nord et Grenier.

Dans l'objectif de protéger les lacs d'Estérel, la ville a mandaté notre firme, [Fyto](#), afin de surveiller la présence des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE). La Ville d'Estérel a pris en charge la protection des lacs contre une prolifération du myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), une PAEE, tout en surveillant la présence des autres plantes envahissantes, notamment le potamot crépu (*Potamogeton crispus*).

Une première vérification effectuée le 12 mai a permis d'identifier quelques plants en émergence dans la zone du débarcadère. La Ville d'Estérel a réagi rapidement pour mettre en œuvre une journée d'arrachage effectuée par notre équipe le 15 mai afin de permettre l'ouverture du débarcadère le 17 mai en toute sécurité.



Figure 1. La surveillance est effectuée dans une chaloupe à l'aide d'un aquascope, un instrument qui permet de regarder sous l'eau en éliminant les reflets du soleil. Les plants identifiés sont géolocalisés à l'aide d'un GPS.



Figure 2. L'arrachage manuel est effectué par une équipe de plongeur sous-marin.

Notre équipe s'est de nouveau déplacée les 6 et 7 juin afin d'effectuer une vérification sur l'ensemble des lacs susmentionnés. Cette vérification a permis d'identifier quelques plants de myriophylle à épis dans la zone du débarcadère. Un deuxième arrachage a été effectué afin d'éliminer ces plants.

Le 16 juillet, l'équipe de [Fyto](#) à réaliser une autre vérification tout en vérifiant des zones où la présence de myriophylle à épis avait vraisemblablement été aperçue. Heureusement, notre vérification a permis d'infirmer la présence du myriophylle à épis ailleurs que la zone du débarcadère. Notre équipe a effectivement identifié un herbier de myriophylle indigène (non envahissant) dans une baie du lac Dupuis.

Les plants de myriophylle à épis localisés au débarcadère ont été arrachés la semaine suivante.

Le 15 août dernier, notre équipe a réalisé une surveillance des lacs. Seulement une vingtaine de plants ont été identifiés et sont toujours confinés à la zone du débarcadère. Nous avons également procédé à l'arrachage en apnée de 9 plants de myriophylle qui atteignaient presque la surface et étaient donc plus problématiques. Un autre arrachage devrait suivre dans les prochaines semaines.



Figure 3. Un plant de myriophylle à épis arraché le 15 août 2022. Lors de l'arrachage, il est bien important d'aller chercher les racines dans les sédiments.



### Vérification 3

Lac Masson, Dupuis et du Nord  
Villes d'Estérel et de Sainte-  
Marguerite-du-Lac-Masson

Carte 4  
Localisation des observations

Myriophylle à épis	●
Myriophylle à épis arraché	●

Produite par :  
Marc-Antoine Thireau

En date du :  
16/08/2022



L'étape suivante sera d'effectuer la caractérisation et la cartographie complète des PAEE pour les lacs Masson, Dupuis du Nord mais aussi du lac Grenier.

Le comportement proactif de la Ville d'Estérel permet de confiner l'envahissement à une zone restreinte du lac Masson. La réaction rapide avec les moyens nécessaires à la suite de la découverte du myriophylle à épis en 2021 porte leurs fruits. Le cas du lac Masson est sur la bonne voie de devenir un exemple québécois en matière de lutte contre le myriophylle à épis.

53, rue des Érables  
Saint-Thomas (QC) J0K 3L0  
Téléphone : (418) 930-2053  
[www.fyto.ca](http://www.fyto.ca)



---

Vincent Gagné, M. ATDR, Président